
Compte-rendu de la commission électorale

26 février 2015 | 13h | Salle du comité de l'AGL

Présents : Maxime Lahou, Olivier Pereira, Maxime Debruxelles, Mehdi Dumoulin

Excusés : Elodie Souplit, Jean-François Vandrooghenbroeck, Pierre-Alexandre Beaufort, Fanny Simon, Nicolas Mathey, Florence Vanderstichelen, Genevière Schamps, Véronique Eeckhoudt

Secrétariat : Antoine Saint-Amand

1. Retour sur le vote du règlement électorale (CASE + conseil AGL)

Le règlement a été approuvé en S2 au conseil AGL. Le vote s'est fait en faveur de la version féminisée et de la règle 40-40-20 pour les quotas. Au CASE, la version féminisée est passée, mais ça a bloqué sur la question de la parité et de la tirette. Le CASE a préféré garder l'ancienne version de l'article 10 (celle en vigueur depuis 2 ans), avec un petit article qui dit que la commission peut désigner une personne de confiance qui trancherait dans le cas où une personne ne se reconnaissant pas dans son genre légal la contacterait.

2. Charte candidats aux élections et approbation du formulaire

2.1. Approbation des formulaires

Il y a peu de changements par rapport à l'année dernière. Quand le formulaire est soumis, l'étudiant reçoit un mail avec un lien de confirmation. S'il n'y a pas de confirmation, la candidature peut être supprimée.

Concernant les listes facultaires, il est probable que la communication ne passe pas très bien et que les référents de liste ne déclarent pas la liste. On garde malgré tout la procédure de déclaration des listes via le formulaire, et Mehdi se chargera de contacter les listes qui n'ont pas suivi cette procédure. Par ailleurs, lors de la prochaine réunion de la commission électorale, seuls les référents des listes pour les élections AGL seront conviés.

Les autres changements dans le formulaire sont les suivants :

- Il y a un bouton « suivant » à la fin qui amènerait à la charte.
- La décision du CASE sur les personnes qui ne se reconnaissent pas dans leur genre légal est indiquée en note de bas de page.
- Dans la ligne des modifications du règlement, le formulaire est féminisé.

2.2. Charte

C'est une idée de l'année dernière. Elle sera rédigée cet après-midi, sur base de la charte du mandataire AGL, et en y intégrant un point sur la publicité et un sur le fait que le débat doit porter sur du fond et pas sur des attaques *ad hominem*.

3. Financement des listes

La commission plaide pour un financement qui soit plus vite dégressif que les années précédentes, en limitant au nombre de sièges disponibles. Cette proposition vise surtout à ne pas inciter à gonfler les listes pour l'argent. Les listes recevront ainsi 15 € par candidat pour les 10 premiers, puis 10 € pour les autres candidats jusqu'à atteindre le nombre de sièges disponibles au conseil AGL.

4. Validation du nombre de sièges

4.1. Conseil de site

Les sites ont demandé le nombre de sièges suivant pour leurs conseils respectifs :

- Tournai : 20
- Saint-Gilles : 15
- Woluwe : 35

4.2. Conseil de faculté

On va devoir chercher les nombres pour chaque faculté. Ca correspond à 20 % du conseil.

4.3. Conseil AGL

On arrive à 74 sièges comme cette année. C'est strictement pareil à l'année passée (basé sur les statistiques remises par bluekrypt). Ça se répartit en 37 sièges facultaires et 37 « général ». On compte les étudiants hors doctorants. On fait comme ça chaque année. On attribue pour chaque faculté un siège par tranche de 1000 étudiants entamée (ça, c'est dans le règlement).

La commission débat cependant sur l'opportunité d'intégrer les doctorants dans le calcul des sièges. Elle trancherait ce point lors d'une prochaine commission, lorsque plus de membres seront présents.

5. Désignation auditeur + porteur clé

[Ce point sera abordé à la prochaine réunion]

6. Faculté et Bluekrypt

Bluekrypt ne peut pas procurer aux facultés le programme qu'on utilise si elles veulent organiser les élections elles-mêmes, surtout qu'elles ont des règles d'attribution encore plus compliquées que les nôtres. Pour l'instant, aucune réponse de faculté qui veut organiser elle-même les élections facultaires n'a été reçue. Bluekrypt dit cependant que si toutes les facultés se mettent d'accord sur les modalités d'attribution des sièges, ils pourraient faire un contrat unique.

7. Divers

7.1. Test programme

On pourra le tester début du mois prochain. Le conseil AGL devra voter pour tester. On récoltera des avis. Tout le programme sera sur une seule page (il n'y aura plus une succession de pages comme précédemment).